

Commune :  
TREVOUX (427)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1417 G  
Document vérifié et numéroté le 14/10/2021  
A Bourg en bresse  
Par Nicolas BLANCHETIERE  
Géomètre  
Signé

BOURG-EN-BRESSE  
PTGC Ain  
5 rue de la Grenouillère

01000 BOURG EN BRESSE  
Téléphone : 04 74 45 77 00  
Fax : 04 74 45 86 08

ddfip01.cadastre-delivrance@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Accuse de réception en préfecture  
01-77094279-20221214-20221412URS109-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2022  
Date de réception en préfecture : 15/12/2022  
Feuille(s) : 000 AD 01

Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 14/10/2021  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Emmanuel BONNET (2)  
Réf. : 200133  
Le 27/05/2021

*Modification selon les énonciations d'un acte à publier*



